N° DEL03344

MAIRIE DE LA SEYNE sur / MER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu par nous,
Commissaire enquêteur

MAIRIE DE LA SEYNE S/M

épartement du Var

rrondissement de
Toulon

SEANCE DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2003

SERVICE DES EAUX
ET DE L'ASSAINISSEMENT
COURRIER ARRIVÉE
N° 2471 DATE : 2/12/03

N°: DEL03344

OBJET : ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES : APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Nombre de CONSEILLERS
en exercice : **49**

L'An deux mille trois, le vingt Novembre, à 08 heures 30, le Conseil Municipal s'est assemblé en Séance Publique en l'Hôtel de Ville, sous la présidence d'Arthur PAECHT, MAIRE.
A 14 heures 11, à la reprise de la séance, soit à compter de la délibération n° DEL03341, Madame Michèle JOYAN, Première Adjointe, assure la Présidence de ladite séance en l'absence excusée de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :
Michèle JOYAN, Jean-Bernard CARRERE, Françoise POUCHKO-LOUAT, Yvette BOUVET, Joseph MINNITI, Michèle DURAND, Fathi BOUSBIH, Christian BATLLE, Dominique BAVIERA, Micheline MICHEL DE PIERREDON, Serge DANINOS, Jacques MARCELIN, Jacques BORDES, Lucienne L'HEGARAT, Gabriel JAUFFRET, Marie-Ange MARCILLAT, Janine FOGLINO, Antoine CAMPELLO, Jean-Pierre LASSIGNARDIE, Alain AJELLO, Sabine BAROUX, Sylvain PONZIO, Francisque LUMINET, Marc VUILLEMOT, Jean-Luc BRUNO, Raphaëlle LEGUEN, Sylvie GUERIN, Michel GIANNETTI, Patrick MARTINENQ

ETAIENT EXCUSES :

Arthur PAECHT	donne procuration à	Michèle JOYAN
Florence CYRULNIK	donne procuration à	Alain AJELLO
Robert MORINI	donne procuration à	Christian BATLLE
Alain CHAPPARO	donne procuration à	Jean-Bernard CARRERE
André MORNAVE	donne procuration à	Gabriel JAUFFRET
Mireille DUPLA	donne procuration à	Jacques BORDES
Denise PEUCHOT	donne procuration à	Joseph MINNITI
Sylviane GRAUX	donne procuration à	Yvette BOUVET
Jean-Marie REYRE	donne procuration à	Marie-Ange MARCILLAT
Alain PADOVANI	donne procuration à	Serge DANINOS
Audrey MIGNONI	donne procuration à	Dominique BAVIERA
Charles BOT	donne procuration à	Raphaëlle LEGUEN
Solange ANDRIEU	donne procuration à	Francisque LUMINET
Claudette MADEC	donne procuration à	Lucienne L'HEGARAT
Djamel SMAILI	donne procuration à	Patrick MARTINENQ

ABSENTS :
Chantal CHABRIEL, Pascale SOUAL, Nathalie BICAIS, Danièle BABIN, Guillaume CAPOBIANCO

Serge DANINOS a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.
LE CONSEIL AINSI CONSTITUE,

Rapporteur : Madame DURAND, Adjointe au Maire

../..

N° DEL03344

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992, dite loi sur l'eau ;

Vu le décret n° 94-469 et notamment son article 3; relatif à la collecte et au traitement des eaux usées repris aux articles L. 2224-8 et L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 123-1, R. 123-11 et R. 123-12 ;

Vu la délibération n°DEL03107 du Conseil Municipal en date du 10 Avril 2003 proposant le lancement de l'enquête publique préalable à l'établissement des cartes de zonage d'assainissement de la Commune ;

Vu l'arrêté du Maire du 21 juillet 2003 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur désigné à cet effet ;

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- de prendre en compte la proposition de modification du commissaire enquêteur concernant le classement de la parcelle BL 75 en assainissement collectif, celle-ci étant raccordée sur Six-Fours les Plages ;
- d'approuver le plan de zonage d'assainissement modifié tel qu'il est présenté et annexé à la présente délibération ;
- de dire que la présente délibération sera rendue exécutoire dès l'accomplissement des mesures de publicité légales ;
- de préciser que le plan de zonage d'assainissement approuvé sera tenu à la disposition du public au Service Eau et Assainissement au 3ème étage de la « Mairie Technique » (avenue Pierre Mendes France, La Seyne sur Mer) aux jours et horaires habituels d'ouverture pendant un mois et à la préfecture ;
- de préciser que le plan de zonage d'assainissement sera intégré au Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à créer le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) en application de l'arrêté du 6 mai 1996, relatif à la mise en œuvre du contrôle des installations autonomes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

La proposition est soumise au vote de l'Assemblée.

Le scrutin donne le résultat suivant :

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR EXTRAIT CONFORME

DOCTEUR ARTHUR PAECHT
Ancien Vice-Président de l'Assemblée Nationale
Maire de La Seyne-sur-Mer
Premier Vice-Président du Conseil Général du Var

DELIBERATION EXECUTOIRE
ACCUSE DE RECEPTION DE LA PREFECTURE
DU : 27 NOV. 2003

PUBLICATION DU : 26 NOV. 2003

DOCTEUR ARTHUR PAECHT
Ancien Vice-Président de l'Assemblée Nationale
Maire de La Seyne-sur-Mer
Premier Vice-Président du Conseil Général du Var

Pour le maire et par délégation
Le directeur général des services

Jean-Luc CABANIS